Image not found or type unknown

Contester 1 Stationnement trés génant par jour pdt 10 jours

Par **Mirkofedor**, le **29/01/2017** à **12:50**

Bonjour à tous et à toutes !

Cas de figure intéressant me concernant …

Voici mon cas, ayant repris récemment un nouveau Job, et ne connaissant pas forcément par cœur encore le quartier ou je serais habitué à travailler, je m'y rends tous les matins en véhicule comme des milliers de français.
Véhicule que je laisse stationné toute la journée depuis mes nouvelles prises de fonction sur un terreplein central (ou Haricot géant) d'environ 100 mètres de long et 4 de large sur lequel pleins d'autres véhicules se garent toute la journée. Adresse sur Google Street view : 30 Quai du Lazaret, 13002 MARSEILLE.

Un peu parano, je me suis méfié les premières fois en allant vérifier pendant mes pauses déjeuner si mon véhicule n'avait pas un PV sous l'essui glace ou s'il n'avait pas été enlevé, mais heureusement pour moi, rien de tout çà… pour le moment……

Pour info, aucun panneau ne signale une interdiction de stationnement.
Je me suis garé à cet emplacement une bonne dizaine de fois depuis ce nouveau Job, et je viens de recevoir il y a quelques jours un premier PV pour « Stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir » à 135 euros.

Même chose hier ou en ouvrant ma Boite aux lettres, je découvre un 2ème PV pour la même contravention pour un jour différent et encore pour un montant similaire de 135 euros…

Aujourd'hui encore, je viens de recevoir ce même PV…. Et je pense que çà ne va pas s'arrêter là !

Bref, je réalise que je vais être sanctionné pour toutes les fois ou je me suis garé à ce même endroit depuis (soit une dizaine de fois).

Le problème, c'est que dès le premier jour, si j'avais vu un PV en forme papier glissé sous mon essui glace, j'aurais vite compris de ne plus jamais m'y garer dès le lendemain. Or je n'ai reçu information de ce Stationnement très gênant qu'environ 2 semaines après . Et pendant ce temps j'ai continué à me mettre à ce même endroit, confiant de ne pas être dans l'illégalité.

Je ne conteste aucunement la prune en elle-même, mais le fait de ne pas avoir été prévenu le

plus vite possible me laisse un gout amer.

Existe – t –il un recours spécifique pour éviter de continuer à recevoir ces PV, car en effectuant un bref calcul, je pense devoir à l'Etat français une dizaine de « Stationnement très gênant » à 135 euros…

Merci d'avance !!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés